

DARMANCIER Michel

7 septembre 2021, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 7 septembre 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Le retrait de Maître Michel Darmancier, membre de la société civile professionnelle SCP "Michel DARMANCIER et Olivier CLAIR", titulaire d'un office de commissaire-priseur à la Résidence de Bourges (CHER), a pris effet.
